



KINÉ FLASH PARIS

Numéro spécial novembre 2006

N°

Page 2

CSPD - Ordre

Page 3

Billet d'humeur - Région - Agenda

Page 4

Courrier des lecteurs - Loisirs

Kiné Flash fait peau neuve.

À l'heure où l'information professionnelle en masso-kinésithérapie devient pléthore au niveau national, il serait appréciable de bénéficier d'une information locale, plus proche des réalités quotidiennes des masseurs-kinésithérapeutes parisiens.

C'est ce constat qui a motivé la naissance de Kiné Flash Paris, votre nouveau périodique.

Vous y découvrirez une information parisienne voire francilienne, ainsi que fiches pratiques administratives, billets d'humeur, espace loisirs, courrier des lecteurs, etc.

Vous pourrez retrouver toutes les publications électroniques de la rédaction sur notre **site Internet**, nous y soumettre toutes vos remarques et suggestions, faire partager à vos consœurs et confrères vos propres renseignements sur la vie professionnelle dans notre région.

Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite une bonne lecture, espérant une participation active au développement de votre organe de communication.

Philippe COCHARD

Changement de locaux :

le syndicat adapte son budget nouveau barème de cotisations

Grâce à une importante compression budgétaire principalement liée au changement de notre siège social, l'Assemblée Générale du 16 octobre a entériné le montant de la cotisation pour l'année 2007, en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Une bonne nouvelle qui s'inscrit dans une

moins de charges
=
moins de frais

volonté d'améliorer les services rendus à nos adhérents, couplée à l'attribution à chaque adhérent d'une remise d'une valeur de 10 euros sur les publications périodiques de la SPEK (Kiné Actualité et Kiné Scientifique).

SYNDICAT DES MKR DE PARIS COTISATIONS 2007

	QPD* 2006	QPD* 2007	Cotisation 2006	Cotisation 2007	Variation
Tarif plein	171,00 €	91,00 €	394,00 €	318,00 €	- 19,29 %
Tarif réduit	146,00 €	83,00 €	338,00 €	278,00 €	- 17,75 %
1 ^{er} adhésion	146,00 €	59,00 €	338,00 €	208,00 €	- 38,46 %
Nouveaux diplômés	90,00 €	27,00 €	209,00 €	148,00 €	- 29,19 %
Retraités	68,00 €	12,00 €	155,00 €	100,00 €	- 35,48 %
Salariés	83,00 €	82,00 €	170,00 €	170,00 €	-
Étudiants 3 ^e année	0,00 €	0,00 €	15,00 €	15,00 €	-

* QPD : quote-part départementale



Conseil de l'Ordre

La Commission socio-professionnelle départementale réunie au siège de la CPAM de Paris le 12 octobre 2006 a été ajournée à la demande de la section professionnelle au motif qu'au moins un des membres de la section sociale est membre d'une profession de santé, ce qui est contraire à l'article 19 de la Convention Nationale.

La section professionnelle estimant que la Commission ne peut siéger valablement dans ces conditions, a demandé le report de cette réunion au 19 décembre 2006. Cette date a été choisie postérieurement au prochain Conseil d'Administration de la Caisse afin que celui-ci puisse désigner d'autres représentants à la section sociale.

Ce retard pénalise en particulier les masseurs-kinésithérapeutes en attente d'un avis de la CSPD sur l'attribution de l'aide financière à la télétransmission à titre dérogatoire pour les taux de télétransmission compris entre 65 et 70 % de leurs feuilles de soins.



La profession est désormais dotée d'un Ordre, ce qui a entre autres pour conséquence que seuls les masseurs-kinésithérapeutes inscrits au tableau du Conseil de l'Ordre sont autorisés à exercer légalement leur profession, que ce soit à titre libéral ou salarié.

Il nous paraît donc indispensable que chaque professionnel fasse une demande écrite à son Conseil Départemental pour solliciter son inscription.

Conseil Départemental de l'Ordre de Paris
c/o M. PROST
32 boulevard de Vaugirard
75015 PARIS

•
ordre.mk.paris@gmail.com

Stage en cabinet libéral

Nous recensons les professionnels libéraux installés à Paris qui ont été ou seraient intéressés pour être à la disposition des étudiants d'IFMK devant effectuer leur stage en cabinet libéral.

Merci de nous adresser vos candidatures à l'adresse suivante :
secrtaire.smkrp@wanadoo.fr





Le vinaigre dans la salade

Longtemps le matin je me suis levé de bonne heure, et pourtant je n'étais pas encore à la recherche du temps perdu à m'occuper des autres.

Ainsi donc, si je trempe ma plume dans le vinaigre et dans le fiel, c'est qu'en contemplant ma figure d'ange dans le miroir des matins calmes, j'y retrouve les bonnes joues d'un bébé rose, et le sourcil frondeur d'un imprécateur qui, pensant à ses ennemis, se rassure dans la jubilation d'une naïveté enfantine, garnie raisonnablement de quelques points noirs sur le nez et d'une barbe qui pique.

J'adore.

Kiné Flash Paris, le nouveau périodique professionnel qui ne s'excusera pas d'être le meilleur.

Halte au consensus mou, au compromis déprimé, à la flagornerie des excuses. Sus au sectarisme, à l'autosuffisance, au fanatisme fleur bleue.

Toutes ces huiles qui se pomponnent dans leur "grassieuseté", jouant tantôt les sauveurs de l'aquarium en laissant à leurs congénères le loisir de gober tout ce qui passe, gloop, gloop, ou bien tantôt agitant le bâton blanc du sergent de ville, et le sifflet de l'aubergine, qui se disputent la paternité de vous avoir surpris en même temps, à oser traverser en dehors des clous, ont besoin de se faire assaisonner leurs certitudes, et quelques gouttes de vinaigre devraient suffire à briser leur paix intérieure.

Ça tombe bien, j'en ai.

Toute ressemblance, avec des personnages existants ou ayant existé ne serait due qu'à la malice du hasard, et quiconque tenterait de se reconnaître, tomberait immédiatement sous le coup de la loi sur l'humour. Une dérogation sera toutefois accordée à une seule catégorie. Les cons évidemment.

Michel Rusticoni



Échos de la région Ile-de-France

La CPAM 94 vient de décider unilatéralement de ne plus rembourser par subrogation les traitements qui ne sont pas pris en charge à 100 %.

En d'autres termes, même si le patient s'est envolé il n'est plus possible de récupérer les 60 %.

Peut-être sommes-nous encore département pilote...

J'ai téléphoné au centre dédié de Paris qui n'applique pas (encore ?) cette mesure mais je n'ai pas les coordonnées des centres des autres départements.

Pouvez-vous vous renseigner et me tenir au courant ?

Bien amicalement

Dominique BOURGEOIS DEVAUD

Pas entendu parler de cela sur les Hauts-de-Seine
SMKR 92

Rien pour l'instant dans le 93.
Yves Miedrzyrzecki

AGENDA

lundi 11 décembre 2006

CDOMK: Séance plénière

mardi 19 décembre 2006

CSPD

23 décembre 2006 au 7 janvier 2007

Vacances scolaires



Espace détente



Le Quatuor

Spectacle "Corps à cordes".

Avec Jean Claude Camors, Pierre Ganem, Jean Yves Lacombe, Laurent Vercambre.

Une soirée de "folie" musicale. Avec 4 garçons dans le vent, et du talent, du talent, du talent.

À voir absolument pour tous ceux qui n'ont pas encore osé la musique classique.

De la tendresse de l'émotion et par-dessus tout de l'humour, du visuel et du sonore, de l'intellectuel et du gros bêta. Un seul reproche, on aimerait que ça dure encore plein et re-plein de minutes qu'on rajouterait dans les heures.

À voir absolument.

Au Théâtre de Paris - 15 rue Blanche - 75009 Paris



Petit Pamphlet

À deux pas de la place des Vosges, Alain Carrère vous accueille au "Petit Pamphlet", dans un bistrot parisien où la carte change chaque semaine au gré du marché, pour y déguster une cuisine bourgeoise préparée avec beaucoup de goût.

Faites le détour, vous serez émerveillé par la finesse des plats et l'accueil du propriétaire.

(menu : 30/35 €, vin 20 € environ)

15 rue Saint Gilles - 75003 Paris - Tél. : 01 42 71 22 21



Le coup de cœur web

Découvrez le site expérimental Paris en images (15 000 photos)

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc.

secretaire.smkrp@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Philippe COCHARD

Rédacteur en chef :

Jean-Pierre LEMAÎTRE

Contact :

secretaire.smkrp@wanadoo.fr

Conception :

Lagoon@lagoon.fr

Crédits photos : Goodshoot - Fotolia - Illustration : Fybe
Fotolia : J. Steidl - Y. Arcurs - C. Mikosch - E. Isaacs - G. Alexandru
J. Martin-Cocher - S. Starus - IVP



Courrier des lecteurs



- Bonjour à vous, voilà je suis en France depuis 4 ans et je suis de nationalité algérienne. J'ai obtenu mon diplôme de masseur kinésithérapeute en 1987 en Algérie et j'ai travaillé pendant 16 ans dans un CHU. Quand je me suis présenté ici on me dit que mon diplôme n'est pas reconnu, de ce fait je ne sais plus quoi faire et je m'en remets à vos soins. Si vous pouvez m'aider, merci de votre compréhension.

SMKRP - Suite à votre demande, je me permets de vous informer que les équivalences accordées aux titres et diplômes délivrés par des États non-membres de l'Union Européenne concernant les professions de santé sont du ressort du Ministère de la Santé et des Solidarités. Ainsi, les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) sont les interlocuteurs privilégiés en ce qui vous concerne.

Vous pouvez également prendre contact avec les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) au titre de la reconnaissance de votre formation initiale et éventuellement de voir dans quelle mesure une préparation au Diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute peut être effectuée en France, compte tenu également de vos acquis de l'expérience.

Contact DDASS

Contact IFMK